

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

- Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : M. CYPRES Lucas, M. DENIZOT Stéphane, M. DUMAS Sylvain, M. FORGERAIS Eric, M^{me} GARNIER Céline, M. GRESS Pierre, M. MORIN François, M^{me} MORIN Joëlle, M^{me} TRAVERS Christine.

Etaient Absents :

- M. Patrice PUTIN qui a donné pouvoir à M. Sylvain DUMAS
- M. André VADOT qui a donné pouvoir à M. François MORIN
- M. Jérôme CUENOT qui a donné pouvoir à M^{me} Christine TRAVERS
- M^{me} Eliane DURAND
- M. Fathi OUCHEM
- M^{me} Fanny JACQUOT

1- Désignation du secrétaire de séance

M. Eric FORGERAIS est nommé secrétaire de Séance.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 mai 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 16 mai 2024.

3- Point sur les finances

M^{me}Céline GARNIER présente la situation financière au 05 juillet 2024 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 252 374,72 € et les recettes à 215 707,13 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 29 654,27 € et les recettes s'établissent à 85 495,88 €.

4- RODP et ROPDP GRDF – ANNEE 2024 (délibération)

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la commune donne lieu à une redevance (RODP). Cette redevance est calculée en fonction du linéaire de réseaux et selon un coût unitaire fixé par le décret du 25 avril 2007.

En outre, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel donne également lieu au paiement d'une redevance (ROPDP). Le montant des redevances est de **450 €** pour l'année 2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord afin de percevoir le versement de cette recette.

5- ECOLE ET PERISCOLAIRE

Ecole :

Mme Laurence MOREAU enseignante des CE2-CM1-CM2 quitte le poste d'enseignante à FARGES-LES-CHALON, elle sera remplacée par Mme Charlotte PEREIRA.

A la rentrée de septembre, l'effectif total de l'école s'élèvera à 64 élèves, 8 enfants de moins par rapport à l'année précédente :

- Classe de Mme Delphine LABOUBE, directrice: 24 élèves de maternelle (6 PS, 9 MS, 9 GS)
- Classe de Mme Ophélie VADOT: 19 élèves (8 CP, 11 CE1)
- Classe de Mme Charlotte PEREIRA : 20 élèves (8 CE2, 4 CM1, 8 CM2)

Le bilan des activités scolaires a été présenté lors du conseil d'école : USEP, natation scolaire, sorties solaires...

Voyage scolaire : En Avril, un voyage scolaire en Auvergne sur le thème des volcans a été organisé pour les deux classes élémentaires. Le coût total du voyage est de 12810€. L'association de parents a fait un don de 1200€, la municipalité a voté une subvention de 1000 €.

Prise de photos : les enseignantes ont rappelé que seules les photos « officielles » sont autorisées lors des sorties scolaires. C'est-à-dire celles prises avec les tablettes de l'école, par l'enseignante ou prêtées à des parents par l'enseignante. Cette règle permet de faire respecter le droit à l'image de chacun en diffusant les photos uniquement par un biais autorisé (ENT voire également lien sécurisé de téléchargement sur le cloud des enseignantes). Une charte de l'accompagnateur sera rédigée pour informer et encadrer la prise de photos pendant les sorties.

Projet Educatif Territorial 2024-2027 : M Dumas informe que le PEDT déclinant les grands objectifs de l'accueil de loisirs périscolaire doit être envoyé mi-juillet. La continuité éducative entre le temps scolaire et périscolaire (locaux, matériel..) et l'ouverture sur l'extérieur (associations, intergénérationnel ...) sont les grands axes de ce nouveau projet.

Projet compostage : Un travail autour de la gestion des déchets va être mis en place à la cantine à la rentrée prochaine. Un composteur va être installé vers le jardin dans la cour de l'école et des poubelles jaunes seront posées une dans la cour de l'école et une dans la salle polyvalente. Il y aura des formations avec notamment une sensibilisation des enfants aux tris des déchets. M.François MORIN et M^{me} Nathalie GALLAND sont les référents pour ce projet.

6- PROJET TDF / ANTENNE SFR

M. le Maire fait part aux élus que Christophe GARAT, chargé d'affaires chez ENSIO ESTa sollicité la commune pour l'installation d'une antenne téléphonique sur un terrain communal vers la voie ferrée. L'objectif étant d'apporter une couverture à l'opérateur SFR et couvrir les zones blanches le long de la voie SNCF. L'antenne téléphonique nécessite une dalle qui fera au minimum 6m x 9m pour un pylône de 30 m. L'insertion paysagère du Pylône sera de RAL couleur vert foncé.

Des renseignements seront pris auprès du GRAND CHALON concernant le respect du PLUi pour ce type de projet.

7- PROJET D'AGRANDISSEMENT SOFRIOLOG AU GAUCHARD

M. Jean-Philippe BONNOT, responsable d'entrepôt de la société SOFRIOLOG est venu présenter un projet d'extension du bâtiment de l'entreprise située au Gauchard à FARGES-LES-CHALON. La société créée en 2002 sous le nom de LODIFROID est un établissement qui est spécialisé dans les services de stockage de marchandises frigorifiques. Celle-ci a besoin d'augmenter sa surface de stockage de 2500 à 3500 m². Un parking poids-lourds de 4 à 5 emplacements sera prévu pour centraliser les camions et éviter les stationnements « sauvages ». Il est rappelé que les horaires d'exploitation du site sont : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h. Un permis de construire va être déposé en mairie pour un début de travaux en 2025. Après échanges, les élus accueillent favorablement ce projet. L'insertion du projet dans l'environnement proche (coté paysager) reste un point de vigilance.

8- POINT SUR LES TRAVAUX :

- Travaux d'aménagement d'un dispositif de sécurité « Route de Fontaines » : M. le Maire rappelle aux élus la dernière version des travaux prévus. Ceux-ci démarreront le 15 juillet prochain.
- Travaux « rue du Chagnelot » : Les élus se sont déplacés sur site pour définir l'emplacement des deux ralentisseurs. Les habitants de la rue du Chagnelot ont tous été informés du projet par courrier. Deux riverains ont contacté la mairie suite à l'annonce des travaux envisagés.
Le 1^{er} sera situé juste avant la ferme du Gaec du Champ du Bourg en partant de la mairie. Le 2^{ème} devrait être positionné entre le 21 et le 23 TER rue du Chagnelot. Un rendez-vous est fixé avec M. SAUTEL du SATEC du GRAND CHALON le 24 juillet afin de faire un point sur le dossier de consultation des entreprises pour lancer ces travaux.
- Panneaux photovoltaïques mairie-école (délibération) : Un échafaudage va être posé la semaine prochaine dans la cour de l'école pour la pose des panneaux photovoltaïques de 9KWc. L'entreprise DESVIGNES a été retenue pour ces travaux. Le prix de revente de l'électricité produite et non consommée sera identique à celui des panneaux photovoltaïques de l'école maternelle.
Par délibération n°5-2024 du 26 janvier 2024, la commune a décidé de se doter d'un équipement de production d'électricité d'origine solaire (panneaux photovoltaïques) et de l'installer sur les toitures des bâtiments communaux mairie-école. Le but de cet équipement est de produire une électricité auto-consommée par les bâtiments de la commune. Les éventuels excédents de production seront revendus à EDF. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que les dépenses et les recettes de cette opération soient comptabilisées dans le budget principal de la commune avec un code service dédié, prend acte de l'assujettissement à la TVA dans le cas de la revente de production d'électricité suite à l'installation de panneaux photovoltaïques et opte pour la franchise de base en vertu de l'article 293B du Code Général des Impôts.
- Les travaux de toiture du bâtiment de l'ex Syndicat des Eaux débuteront le 22 juillet prochain.

9- BILAN DE LA JOURNEE CITOYENNE :

Mme TRAVERS Christine a participé à la restitution des Journées citoyennes au GRAND CHALON le 1^{er} juillet dernier. Parmi les différentes observations, il en ressort que de plus

en plus de communes organisent cette journée qui mélange les générations. Elle est synonyme de partage d'expériences et de moments conviviaux.

Bilan de la journée citoyenne à FARGES :

Les élus constatent une diminution d'inscription d'enfants.

La journée a été conviviale avec beaucoup de travaux effectués: Construction de bancs-coffres et d'une table de pique-nique en bois, petits travaux de maçonnerie, peinture du portail du cimetière, travaux de jardinage (paillage des massifs, rempotage des plantes salle du conseil, préparation du repas : salades composées, blanquette de veau-riz, tiramisus café et fruits rouges...

La journée citoyenne sera reconduite l'année prochaine.

10-Farg'infos

Le Farg'infos sera distribué mi-juillet .Remerciements à Pierre GRESS pour la mise en page du bulletin.

11-Questions diverses

- La commune a recruté 11 jeunes pour venir travailler durant l'été 2024 avec l'agent technique pour des travaux d'entretien, de peinture, de jardinage...
- M. le Maire a rencontré M.WYSS en mairie le 15 juin dernier afin d'étudier le rapport de son expert concernant les travaux à envisager sur sa propriété afin d'en sécuriser les abords et notamment la voie publique. Celui-ci doit faire parvenir un courrier en mairie pour confirmer les travaux de mise en sécurité de sa propriété.
- 13 juillet : rendez-vous à 14H00 pour les préparatifs.

Prochaines dates :

- Prochaines réunions du Conseil Municipal : vendredi 23 août 2024 à 18H30
- La cérémonie en mémoire des Fusillés d'Août 1944 organisée par l'Association du Souvenir a lieu dimanche 25 août 2024 à 10H00 au monument du croisement de la RD 906.

Le Maire,

Sylvain DUMAS

